

Acte de décès

Condition de délivrance

Toute personne peut obtenir une copie intégrale d'acte de décès.

Comment établir votre demande ?

Au guichet du Service état civil de la Mairie :

produire une pièce d'identité officielle.

Par courrier :

indiquer le nom et prénom ainsi que la date de décès de la personne concernée par l'acte,
joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Par courriel :

etatcivil@ville-montereau77.fr



**VILLE DE MONTEREAU-
FAULT-YONNE**
54 rue Jean Jaurès
77130 - Montereau-Fault-Yonne